

Créativité en Commun

Mis à jour le 16 février 2021

Graphiques, publications, photos, vidéos, sites internet,... le Cerdd produit des ressources qui ont toutes vocation à être utilisées et rediffusées le plus largement possible. Le tout bien sûr dans l'esprit « Creative Commons » ! Mais que cela signifie-t-il exactement ?

Encourager le partage, l'échange et la créativité

Creative Commons (CC) est une association à but non lucratif qui propose une **solution alternative légale** aux personnes souhaitant libérer leurs œuvres des **droits de propriété** intellectuelle standard de leur pays. Le but recherché est de faciliter la diffusion et le **partage** des œuvres, tout en accompagnant les **nouvelles pratiques de création** à l'ère du numérique !

Les licences CC apportent ainsi un **équilibre à l'intérieur du cadre traditionnel** "tous droits réservés" créé par les lois sur le droit d'auteur. Elles donnent à tout le monde, du créateur individuel aux grandes entreprises et aux institutions publiques, des moyens simples standardisés d'**accorder des permissions** de droits d'auteur supplémentaires à leurs œuvres.

A propos des licences

En France, on compte **six licences**, désignées par leur nom et communiquées graphiquement par des icônes représentant les options choisies par l'auteur. Parmi celles-ci, le [Cerdd a fait le choix de la licence « CC BY-NC-ND 3.0 FR »](#), qui permet de partager l'œuvre originale selon les conditions suivantes :

- **Attribution** — Vous devez créditer l'Œuvre, intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées à l'Œuvre. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l'Offrant vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son Œuvre.
- **Pas d'Utilisation Commerciale** — Vous n'êtes pas autorisé à faire un usage commercial de cette Œuvre, tout ou partie du matériel la composant.
- **Pas de modifications** — Dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez, ou créez à partir du matériel composant l'Œuvre originale, vous n'êtes pas autorisé à distribuer ou mettre à disposition l'Œuvre modifiée.

"Cette licence autorise autrui à copier, partager une œuvre, sauf pour des utilisations commerciales. Les personnes utilisant l'œuvre s'engagent à la créditer et à intégrer un lien vers la licence. Si elles effectuent des modifications sur l'œuvre, elles ne sont pas autorisées à les diffuser."

>>> Pour en savoir plus, consultez le [site internet de Creative Commons](#)

Découvrez d'autres contenus similaires

- [Ma commune sans pesticides, le guide...](#)
[Enregistrer](#)
- [S'adapter avec la Nature : que faire...](#)
[Enregistrer](#)
- [Actes "les communautés de communes et...](#)
[Enregistrer](#)
- [S'adapter au changement climatique, un déf...](#)
- [Achats publics durables : agir pour l...](#)

[Enregistrer](#)

- **Evaluation de la stratégie de conduit...**

[Enregistrer](#)

- Le 20.10.2020

Webinaire "Les communes et l'énergie citoyenne en France et en Allemagne"

- **« Demain notre commune » : un accompagneme...**
- **Oser la participation ! Le pouvoir d'...**

[Enregistrer](#)

- **Une approche par les communs, avec le...**

[Enregistrer](#)

- **Le Portel, commune engagée pour une plage...**
- **Revitaliser sa commune – Enjeux, obje...**

[Enregistrer](#)

Abonnez-vous !Recevez le meilleur de l'information régionale DD & Climat

[S'inscrire](#)